



PRECONISATIONS

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX EN GRAND EST

Préconisations suite à l'état des lieux des dynamiques de Projets Alimentaires Territoriaux allant vers une transition alimentaire dans la Région Grand Est

IUFN

international
urban
food
network

INTRODUCTION

Les éléments présentés ici très synthétiquement sont issus de l'état des lieux des dynamiques de projets alimentaires territoriaux réalisé par IUFN pour la DRAAF entre mars 2017 et mars 2018. Ils sont tirés des fiches, entretiens et analyses par projet réalisés dans ce cadre. L'objectif du présent document est de faire ressortir les points transversaux en matière d'enjeux opérationnels et de principes de fonctionnement des dynamiques PAT.

Chaque volet est présenté comme suit : un constat suivi de préconisations et points de vigilance. Ces contenus sont complétés par des citations illustrant les propos dans des encarts. Sans prétention d'exhaustivité, le lecteur trouvera dans ce document des repères sur les dynamiques PAT, les écueils et les approches porteuses.

1. Principes transversaux	3
1.1 Quel cadre pour démarrer ?	
1.2 Echelle	
1.3 Intérêt général/intérêt particulier	
2. Enjeux opérationnels transversaux	6
2.1 Le débouché judiciaire	
2.2 Les intermédiaires invisibles	
2.3 Diversification et essaimage	
3. Question subsidiaire : Et l'environnement ?	9

1. PRINCIPES TRANSVERSAUX

1.1 - QUEL CADRE POUR DEMARRER ?

Constat

Un cadre variable et non déterminant

Du Plan climat aux agendas 21 en passant par les TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) ou les GAL (Groupement d'Action Locale du programme LEADER), le cadre de démarrage des PAT est variable.

Les dynamiques PAT favorisent ces croisements thématiques par leur caractère transversaux et la réversibilité des entrées thématiques : aborder l'approvisionnement local par l'accès au foncier pour développer l'installation en maraîchage ou développer l'intérêt de l'installation de nouveaux agriculteurs par l'organisation de nouveaux débouchés ; les deux approches sont possibles et valables, en fonction des caractéristiques du territoire, de l'ouverture des acteurs et des priorités des décideurs.

Cette variabilité des entrées thématiques est aussi rendue possible par le développement de cadre de financement et d'action publique également transversaux (énergie, eau, air climat, etc).

Le cadre d'entrée dans la thématique alimentation influence la phase de démarrage et de découverte de la question alimentaire sans que cela soit déterminant pour la suite. Un cadre de démarrage variable, sans régularité qui se dégage mais ayant peu d'incidence sur le déroulé au-delà de la phase de démarrage.

Plus que le cadre, l'enjeu principal de la phase de démarrage est celui de la mobilisation d'un groupe d'acteurs de base. Les dynamiques PAT ne vont pas subitement créer une dynamique. Le projet se développe davantage par rapport aux caractéristiques du territoire (histoire agricole et caractéristiques pédo-climatiques, densité ou dispersion d'habitats, niveau de vie, démarches antérieures etc) et sous l'influence des partenaires et porteurs de projet actifs. Il faut donc partir de l'existant, le connaître et développer progressivement les thématiques liées à celle du démarrage.

L'Agglomération de Mulhouse est entrée dans son PAT par le plan climat, ce qui a favorisé l'intérêt pour l'enjeu logistique.

Dans les crêtes pré-ardennaises le même cadre de départ a mené à travailler sur l'approvisionnement local et ainsi l'agriculture.

« Le plus précieux c'est l'engagement d'un socle d'acteurs qui est déjà mobilisé. Grâce au travail souterrain d'animation et de mise en réseau, nous avons une base stabilisée ».
Entretien Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

Préconisations et points de vigilance :

L'enjeu est d'établir un cadre pour structurer les initiatives spontanées et le travail antérieur sur les circuits courts auquel le PAT donne une visibilité.

Il repose aussi sur des compétences d'animation, de mobilisation et de méthodologie de projet similaires à tout autre projet transversal mobilisant un collectif hétérogène d'acteurs (opérateurs économiques, associations, élus etc). Cette mobilisation repose sur le tissu d'acteurs intermédiaires cohérents par rapport au territoire : exemple le réseau des foyers ruraux à Mirecourt, une association touchant les habitants en précarité pour la ville de Mulhouse etc. (cf. Synthèse sur les initiatives innovantes).

Nota Bene :

Mobiliser c'est ouvrir un espace d'échange, donc de don contre don. Un acteur mobilisé est un acteur qui a ou va construire des attentes en retour. Que va-t-il recevoir en retour de sa mobilisation et du partage de ressources qu'il va éventuellement faire (chiffres, constats, retour d'expérience etc) ? Souhaite-t-il élargir son périmètre d'action ? Augmenter ses bénéfices ? Développer ses contacts, ses moyens ? etc...

« Chaque projet démarré crée des attentes auxquelles il va falloir répondre [...]. Si nous devons recommencer, nous prendrions davantage le temps de réfléchir au chemin à emprunter et surtout à définir nos priorités ».
Entretien Chambre d'Agriculture des Ardennes.

1.2 - QUELLE ECHELLE ?

Constat

Cohérence entre l'échelle et le projet

Les projets sont de différentes échelles allant de la Communauté de Commune au Département. Il n'y a pas non plus d'échelle prescrite pour les PAT ni au niveau Ministériel ni au niveau des observateurs de ces dynamiques.

En revanche, il y a bien une échelle pertinente par rapport aux finalités du projet. Notamment, lorsque l'objectif est de développer des volumes importants de produits locaux, le diagnostic de la production sur le territoire est un préalable incontournable et trouver un périmètre adapté devient un véritable enjeu.

Certains acteurs du terrain vont jusqu'à dire que les micro-projets locaux à l'échelle d'une intercommunalité, se suffisent : *« les dynamiques locales sont indépendantes les unes des autres. Elles se développent parce que c'est dans l'air du temps et non par capillarité et influence ou dynamiques communes. Chaque projet s'auto-suffisait et le Conseil Départemental aussi sur l'approvisionnement des collèges »* Entretien du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Changement d'échelles et nouvelles prérogatives

Ces échelles locales sont toutefois bousculées par les lois Maptam et NOTRe (2014/2015) : les échelles d'Agglomérations ont évolué et intègrent parfois les communes rurales limitrophes qui géraient jusque-là leurs aménagements et investissements, sans liens avec la ville-centre à proximité. C'est notamment le cas de la ville de Troyes qui passe de 19 à 81 communes et dont le territoire intègrera des espaces ruraux. Leur approche qui jusque-là abordait la question de l'alimentation uniquement par les jardins collectifs et une aide ponctuelle à des points de vente type Amap ou ruche, va devoir intégrer des enjeux tels que le foncier agricole et la logistique des produits locaux. Pour ce type de territoire, le changement d'échelle est aussi un changement de problématique, passant d'enjeux strictement urbains à des enjeux spécifiques aux zones rurales et aux liens avec le monde urbain.

Ce sont des questions nouvelles et il ressort des entretiens une interrogation sur ce qu'il est possible de faire, comment et par quoi démarrer. Pour ces territoires les rencontres et échanges entre territoires sur les dynamiques PAT sont importantes aussi bien dans les sujets thématiques et plus techniques que dans la présentation générale des PAT et de ce qui se fait ailleurs.

Préconisations et points de vigilance:

Il s'agit donc de trouver la cohérence entre le périmètre du PAT et les objectifs, viser des enjeux sur lesquels le porteur du PAT a des leviers ou des compétences, également établir des objectifs cohérents avec les possibilités du territoire (offre, demande, équipements présents etc). En Grand Est le projet ayant la plus grande échelle est celui du Sud du Département de la Meurthe et Moselle où, d'après les pilotes de ce projet, le seul objectif possible est de positionner et concevoir des équipements adaptés plus que de construire un projet commun.

Nota Bene :

Les projets locaux sont fragiles, la cohérence de leur échelle de fonctionnement est essentielle. Elargir les enjeux en passant à une échelle plus macro et viser des objectifs plus ambitieux peut contenir le risque de casser les dynamiques existantes.

Le degré de cohérence et de maturité de chaque projet doit donc être préservé. Pour élargir il s'agit d'emboîter les projets tout en préservant l'échelle locale.

« Si je devais recommencer la démarche du début, je prendrais davantage le temps de connaître le territoire avant de démarrer. Par exemple, mener un travail de plateforme d'approvisionnement à l'échelle du PNR n'est pas forcément pertinent si on connaît le territoire. L'offre n'est pas assez large. En revanche, ce serait pertinent à l'échelle du Département ».

Entretien Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

« Un diagnostic n'est nécessaire que dans certains cas. Par exemple dans le cas de la vente directe, il n'y a pas de risque, il n'y a pas de saturation du marché donc pas de problème de débouché. Cela dépend aussi du territoire : là, il s'agit d'une petite agriculture de montagne, il y a peu de producteurs, c'est facile à connaître. Cela dépend aussi de l'échelle du projet et du type d'action. Par exemple sur l'approvisionnement de cantines scolaires, il y a un enjeu sur des volumes importants. ».

Entretien EcoOparc, Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges.

« Le PAT actuellement concerne 500 000 habitants. Alors qu'à l'échelle Pays il concerne 100 000 habitants. Il ne faut pas que l'échelle Sud départementale écrase l'échelle Pays mais les deux ont bien leur raison d'être. Par exemple au niveau local, les acteurs pourraient travailler sur la création d'un magasin de producteurs tandis qu'à l'échelle Sud du Département nous devrions travailler sur la création d'une plateforme logistique. Nous avons aussi la capacité de redynamiser le marché de gros de l'Agglomération nancéenne. ».

Entretien Département Meurthe et Moselle

1.3 - CONCILIER INTERETS ECONOMIQUES ET INTERET GENERAL, UN LEURRE ?

Constat

Un enjeu transversal de fond :

La transition de la chaîne alimentaire renvoie à des enjeux d'intérêt général (santé, précarité sociale, environnement) tandis que les opérateurs de la chaîne sont pour la plupart des opérateurs économiques poursuivant à priori des intérêts particuliers et une recherche de rentabilité. **Il s'agit donc de piloter une transformation d'acteurs économiques afin qu'ils intègrent des enjeux d'intérêt général. Les collectivités sont-elles outillées pour cela ?**

La réponse des collectivités est souvent de démarrer via leurs prérogatives (aménagement et foncier, secteur social, cantines). Mais rapidement elles se heurtent aux liens incontournables entre les maillons de la chaîne et l'enjeu économique transversal. Si elles ont démarré en groupe restreint, elles sont rapidement amenées à impliquer d'autres acteurs pour toucher ce et ceux qui sont en dehors de leurs compétences. Au fil de la démarche, la mobilisation s'élargit et les collectivités abordent des acteurs et sujets sur lesquels elles n'ont pas de leviers directs. Le secteur de la grande distribution est très souvent absent de ces dynamiques.

Autre acteur clefs, les agriculteurs. Les collectivités se tournent souvent vers les Chambres d'Agriculture qui sont très sollicitées dans ce sens mais sont soumises au jeu de leurs représentants politiques (élection des chambres) et les objectifs de leurs élus ne sont pas forcément en cohérence avec les objectifs ministériels à l'échelle nationale ni à l'échelle locale lorsque l'orientation politique des élus locaux est différente. Le monde agricole peut alors être touché à travers d'autres intermédiaires : les groupements de producteurs sont très présents dans les PAT observés.

Répartition des marchés et des prix

L'alimentation étant un produit soumis aux jeux de l'offre et de la demande, les bassins de consommation importants et aux niveaux de vie élevés captent l'écoulement des productions et c'est un enjeu majeur pour les territoires autour d'arriver à créer des débouchés intéressants. C'est l'enjeu par exemple des zones rurales à proximité des bassins de l'île de France et de Reims. Les zones rurales à proximité sont peu destinataires des productions locales.

Ce point est vrai au niveau régional où les habitants du monde rural sont un angle mort des politiques de qualité alimentaire qui doivent s'approvisionner en ville s'ils veulent y avoir accès et se rendent généralement plutôt sur les marchés de producteurs, quand il y en a. **La concurrence potentielle est donc entre bassins de consommations plutôt qu'entre modes de distribution qui apparaissent comme complémentaires et touchant différents publics.**

D'une façon générale, sans cadre de mise en cohérence à une échelle régionale, les collectivités sont tributaires des positions hétérogènes des acteurs et des leaderships locaux et également du jeu de fixation des prix entre offre et demande et rapports de force entre acteurs de la chaîne.

Préconisations et points de vigilance:

Aussi il est important de comprendre que **selon les modes de distribution le rapport au prix diffère :**

La Chambre d'Agriculture des Ardennes a ainsi proposé à une formatrice vendant du beurre en magasin de producteur d'augmenter son prix à l'unité, assorti d'une explication sur son prix de revient. Ses ventes n'ont pas diminué mais augmenté.

Nota Bene :

Cette logique des agriculteurs de vendre là où le prix est plus élevé même si la distance est plus grande, repose aussi sur la tendance de leur profession à fonder leur choix sur le critère du prix de vente sans lien avec le temps de travail et les coûts de la logistique d'écoulement des produits. Des formations sur le prix de revient peuvent être utiles.

« Durant les 4 premières années nous avons parlé de questions économiques, c'est-à-dire de l'agriculture sous l'angle de l'entreprise, sa rentabilité. Nous avons compris qu'il ne fallait pas la contraindre mais l'accompagner dans ses projets ».

Entretien Eurométropole de Strasbourg.

« Le drive et le marché de producteurs captent un public plus urbain. Nous ne touchons les consommateurs ruraux que si ils viennent consommer en ville. 36% des consommateurs du drive viennent de zone rurale ».

Entretien Chambre d'Agriculture des Ardennes.

« La difficulté est que les agriculteurs calculent rarement leur rentabilité en tenant compte du temps réel de leur travail, incluant tout ce qui est lié à la vente, même les à-côtés. Nous travaillons dans nos formations sur le prix de vente justement. Dans un drive tout est déjà vendu donc le temps de travail sur la vente s'en trouve diminué ».

Entretien Chambre d'Agriculture des Ardennes

2. ENJEUX OPERATIONNELS TRANSVERSAUX

2.1 - LE DEBOUCHE JUDICIEUX

Constat

Les collectivités ont tendance à cibler la restauration collective comme premier levier pour créer des débouchés sans nécessairement prendre conscience de toutes les étapes et équipements préalables. Il semble en réalité que ce débouché soit le plus délicat à mettre en place : règlementation des menus, prix encadrés, formation des cuisiniers, volumes importants et constants au fil des semaines, logistique adaptée, calendrier scolaire décroché du calendrier des produits maraîchers. Enfin les marchés publics ne permettent pas d'intégrer directement une clause sur les produits locaux. Les collectivités contournent cette difficulté de différentes manières (clause de qualité, clause d'insertion, liaison chaude...). Pour les producteurs, les marchés publics ne sont pas accessibles pour les petites échelles d'exploitation et représentent des contraintes fortes.

La GMS ouvre finalement des possibilités plus souples (pas de calendrier spécifique, pas de marchés publics, moins d'étapes de transformation etc). Sa contrainte la plus forte est l'attente de volumes importants et une pression des prix vers le bas.

Les points de vente dont les formes se diversifient (Amap, ruche, drive, magasin de producteurs etc) offrent une alternative intéressante et les retours d'expérience montrent qu'ils permettent aux agriculteurs de pratiquer des prix intéressants pour eux avec une certaine modularité possible. Ils sont en revanche consommateurs de temps pour les exploitants même si cela varie selon les formes de vente avec une différence notable entre le magasin de producteurs sans commercial salarié et le drive par exemple.

A l'inverse des marchés publics de restauration et de la GMS, ces formes de commercialisation alternatives ne créent pas d'effet de levier massif et ne créent pas non plus de diffusion par capillarité sur d'autres territoires. D'autres paramètres pour une évolution significative entrent en ligne de compte : accès au foncier, attractivité du territoire pour de nouveaux installés, niveaux de vie etc.

Préconisations et points de vigilance:

La politique du petit pas :

Sur de petites échelles de restauration collective (crèche, école de zone rurale), des exploitants et transformateurs peuvent monter une offre et mesurer ainsi les points d'amélioration et appuis qui leur seront nécessaires pour répondre à de plus grands volumes.

Le travail avec les restaurateurs est peu développé : il est pourtant un levier pour démarrer des filières de faibles volumes et tester une organisation. L'expérience de Langres de revitalisation de restaurants de zone rurale en sous-activité pour les cantines scolaires locales semble concluante. (Cf ; fiches dans l'Etat des lieux : café de Mirecourt et Café Fauve de Metz, Pays de Langres et Agglomération de Mulhouse).

L'expérience d'un travail avec les restaurateurs par l'Agglomération de Mulhouse est moins concluante (difficulté de diffusion d'information sur les produits locaux à une grande échelle, temps d'échange commercial à développer pour les agriculteurs, logistique urbaine...). Il est possible qu'avec les restaurateurs, l'environnement rural soit plus propice à une expérimentation d'écoulement et de visibilité de produits locaux.

Les porteurs de dynamiques PAT ont intérêt à démarrer leur projet par une expérimentation sur de faibles volumes mais touchant plusieurs maillons de la chaîne afin d'identifier les manques et leviers sur son territoire.

La politique du regroupement :

L'organisation de filières locales pour la restauration collective va être très difficile à mettre en place dans des territoires de monoculture et de produits d'exportation mais l'organisation MBCA en Champagne Ardennes qui regroupe 23 producteurs bio prouve que ce n'est pas impossible. Les fonctions qu'assure cette association (commandes, livraisons groupées, facturation, réponses aux appels d'offre, conseils diététiques, animations...) montrent le **rôle fondamental d'un intermédiaire entre producteurs et cantines.**

« Les appels d'offre sont rédigés pour de grosses entités nationales. Dans un même lot il est possible de trouver des produits bio et conventionnels mélangés et également une grande hétérogénéité dans les typologies de produits. Or lorsque l'on répond à un lot il faut pouvoir être en capacité de fournir la totalité des produits présents dans celui-ci. Il y a également de fortes contraintes logistiques : horaires de livraison très réduits, quantités commandées par livraison minimales ... ».
Entretien Manger Bio en Champagne Ardennes.

« Des communes se regroupent pour mutualiser leurs démarches (secteur Heillecourt et Houdemont). Elles passent également par des prestataires extérieurs et regroupent leur offre ».
Entretien Grand Nancy

« En septembre 2016 les marchés ont été confiés à des restaurateurs locaux qui se sont engagés sur la qualité, le local et si possible le bio. 3 restaurateurs indépendants ont répondu. Un mois plus tard, les parents ont fait savoir leur satisfaction. Le gaspillage est également moins important. A partir de cela, 2 des restaurateurs se sont regroupés pour recruter un cuisinier en commun ».
Entretien Auberives, Langres.

2.2 - LES INTERMÉDIAIRES INVISIBLES

Constat

La plupart des personnes interrogées soulignent l'importance des équipements des maillons intermédiaires de la chaîne alimentaire (abattoir, légumerie etc). Lorsque un équipement a été créé ou « sauvé » de la fermeture, c'est à la fois l'équipement existant et la dynamique collective qui a permis de le créer qui sont déterminants pour développer la relocalisation. **L'équipement crée la mobilisation et l'inversement.**

Parmi tous les équipements intermédiaires indispensables ceux qui concernent la **logistique** sont les plus récurrents. Nécessaire à plusieurs étapes, chronophage et nécessitant parfois des véhicules équipés pour assurer la chaîne du froid, l'aspect logistique est récurrent comme frein au développement de l'approvisionnement local du territoire. C'est le lien entre l'aval et l'amont de la chaîne alimentaire afin de relier de façon coordonnée offre et demande. Souvent oublié ou négligé, c'est pourtant un nœud incontournable dans la fonction qu'il assure.

Les démarches PAT amènent à **mettre en lumière les maillons habituellement invisibles de la chaîne : acteurs « intermédiaires » et équipements incontournables de la chaîne.**

Le développement de ces outils sur le territoire a d'ailleurs tendance à se faire au coup par coup alors que ces outils ont parfois des fonctions complémentaires : plateformes logistiques à la recherche de nouveaux débouchés, groupement d'achat, ateliers pédagogiques qui cherchent une cuisine, cuisine centrale sous utilisée etc. **Le démarrage du PAT révèle souvent l'effet patchwork présent sur le territoire.**

Préconisations et points de vigilance:

Le PAT avec sa fonction de connaître l'existant et d'ajuster au fil du projet la réalité de terrain et le projet d'ensemble vise justement à lutter contre cette juxtaposition. Pour cela il faut aussi être réellement à l'écoute des besoins du territoire. **L'échange avec les parties prenantes avant d'engager un investissement est primordial** : sur le territoire du Pays de Langres par exemple : « Nous avions au départ l'idée de créer une légumerie sur le territoire mais ce n'est pas leur besoin. L'enjeu est plutôt de développer la production et surtout, créer la rencontre entre l'offre et la demande ». Entretien Auberive, Langres.

Autre intermédiaire invisible, les grossistes et marchés de gros. Nous n'avons pas connaissance à l'heure actuelle d'un travail qui les intégrerait, alors qu'ils jouent un rôle important.

Nota Bene :

La collectivité peut aussi jouer un rôle d'appui en accompagnement des agriculteurs dans la négociation avec les intermédiaires : fromagerie, magasin de producteurs, GMS, etc. C'est le choix fait sur le territoire du Pays de Langres vis-à-vis d'une fromagerie. Cela instaure une confiance entre la collectivité et les exploitants.

« ce sont les producteurs qui se sont rassemblés, il y a 13 ans, pour faire cet atelier de découpe (l'atelier des éleveurs). Ils ont embauché un boucher. Cela a créé une dynamique des producteurs en circuits courts. Les produits d'origine locale dans les cantines sont possibles grâce à notre abattoir ».
Entretien Pays des Crêtes pré-ardennaises.

« Notre principal besoin est qu'il y ait plus de producteurs et transformateurs. Par exemple, il n'y a qu'un seul boucher. Pour le moment on a un problème de quantité : si je demande à mon boucher 600 pilons, je n'ai besoin que des pilons. Qu'est-ce qu'il va faire des 600 carcasses de poulet restant ? ».
Entretien INSEF, structure d'insertion de maraîchage et confection de repas.

« Le Conseil Départemental a créé des légumeries dans les collèges. Il salarie ainsi du personnel et maintient une population dans le territoire »
Entretien Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne.

2.3 - OBJECTIF : DIVERSIFIER ET ESSAIMER

Constat

Question récurrente pour les projets qui courent depuis plusieurs années : comment élargir la cible des personnes touchées au-delà des pré-convaincus et des initiés ?
Autrement dit, un saut d'échelle est-il possible et si oui, comment ?

Toucher à une échelle plus large suppose aussi **un changement de méthode et donc des moyens adaptés** : la Chambre d'Agriculture des Ardennes envisage d'aller à la rencontre des agriculteurs non touchés et a créé un forum des opportunités qui a attiré 80 agriculteurs. La personne en charge est pleinement consciente qu'un rendez-vous annuel n'est pas suffisant mais augmenter la fréquence suppose de passer à une série d'évènements de ce type donc une approche massive et globale, ou une approche individuelle mais qui demanderait des moyens importants ou encore une approche par micro-groupe pour essaimer la démarche.

Changement d'échelle d'investissement, de méthode, de moyens, les praticiens constatent le décalage entre leur travail et l'ampleur du changement à mener pour créer des effets d'entraînement sur l'ensemble de la chaîne. Le changement par simple capillarité est lent et se heurte à l'organisation globale. **Cette question d'échelle renvoie en réalité à l'enjeu de constituer un nouveau système alimentaire.**

L'enjeu systémique est difficile à aborder pour les collectivités locales mais la recherche de transversalité entre thématiques est une réponse possible. Sans transversalité, les projets peuvent être contre-productifs : par exemple développer les produits locaux c'est réintroduire de nouveaux goûts et la dimension de sensibilisation va de pair avec leur ré-introduction. Dans les crêtes Pré-ardennaises il est noté que l'introduction de produits bio en collège, âge où il y a peu d'appétence pour la découverte culinaire, sans accompagnement peut amener à augmenter le gaspillage : « Il y a une différence de goût et cela se remarque dans le gaspillage final par les collégiens qui n'y sont pas habitués tandis que les plus jeunes s'adaptent apparemment mieux ». De même les démarches de produits locaux dans les cantines qui butent sur des problèmes d'organisation logistique ou de trop faibles volumes peuvent décourager les acteurs de terrain.

Préconisations et points de vigilance:

Plutôt que de viser une normalisation et une généralisation, les projets en cours ayant le recul de plusieurs années nous montrent qu'il vaut mieux **développer la diversification, l'essaimage et l'ouverture aux différents mondes professionnels.**

A Strasbourg la démarche menée sur 10 ans montre l'importance de tenir compte du monde agricole dans sa diversité. Il s'agit de construire de l'interconnaissance et la confiance qui va nourrir le projet : c'est un propriétaire céréalier qui a permis à un jeune maraîcher de s'installer sur une partie de son exploitation, pour aller vers une diversification (projet de la Meinau). Cette approche a permis à l'Eurométropole d'accéder à du foncier pour installer un jeune agriculteur. Pour la Chambre d'Agriculture des Ardennes, l'introduction de nouveaux produits locaux dans la GMS a pu se faire grâce à des producteurs qui commercialisent déjà de cette façon et sur de grands volumes. Leur connaissance des personnes et du fonctionnement a ouvert ce mode de distribution à de nouveaux producteurs même s'il ne s'agissait que d'une opération ponctuelle. Il y a donc des recouvrements possibles entre les différents mondes agricoles et ces liens sont précieux

Cette dimension de système renvoie à un enjeu de moyens et de coordination à l'échelle régionale (organisation de filière, aide à la conversion en bio, orientation d'aménagement etc). La demande d'action à cette échelle est une demande récurrente des acteurs interrogés. C'est le sens du groupe de travail régional dont la première rencontre a eu lieu lors de la rencontre des PAT le 15 mars à Châlons en Champagne.

« En quelques années 200 agriculteurs se sont diversifiés mais nous constatons que nous avons touché les producteurs potentiellement intéressés. Au-delà de ce cercle, comment toucher le public que nous ne connaissons pas encore ? Notre cible, ce sont les 2800 producteurs restants. Pour cela nous devons être plus prospectifs ».
Entretien Chambre d'Agriculture des Ardennes.

« En 2010 nous avons fait faire une étude sur l'importance des circuits courts dans les habitudes de consommation. Le résultat était que 90% des ménages de l'Eurométropole achètent leurs produits alimentaires en grande surface et 10% autrement : sur internet, les marchés, les magasins spécialisés. Entre 2012 et 2014 le nombre de paniers distribués a doublé. Entre 2014 et 2016, il est constant. Mais comment dépasser ces 10% ? ».
Entretien Eurométropole de Strasbourg.

« Plutôt que de fixer un objectif trop élevé et radicalement différent de l'agriculture existante, nous avons pris le parti de travailler avec tous les agriculteurs (céréaliers, maraîchers, éleveurs – doubles actifs ou non) pour leur faire monter à tous une ou plusieurs marches, selon leurs capacités et volonté ».
Entretien Eurométropole de Strasbourg.

3. QUESTION SUBSIDIAIRE : ET L'ENVIRONNEMENT ?

Constat

Dans l'ensemble des projets, l'enjeu environnemental est sous-jacent aux actions menées. Il fait partie des enjeux clefs mais l'alimentation locale n'est pas présentée sous cet angle directement, elle est mise en avant à travers un répertoire large de qualificatifs : locale, labels, qualité, saisonnalité, produits identitaires. Seul le territoire de Mirecourt dans les Vosges, fait des produits biologiques le point d'entrée de son projet.

Les PAT se développent davantage sur des finalités globales de développement de l'économie locale et une approche intuitive de la réduction des détériorations environnementales, plutôt qu'une approche explicite et objectivée. La logistique d'approvisionnement en circuits courts, dont l'ADEME a souligné qu'elle n'avait pas nécessairement un bilan environnemental positif (cf. étude de juin 2017), les pratiques agricoles elles-mêmes, la comparaison entre compostage sur site et remise en circuit de surplus alimentaires etc, ne sont pas questionnés ni fondés sur des bases objectivées.

L'Eurométropole de Strasbourg relève la difficulté d'entrer frontalement sur l'enjeu environnemental : « *Aujourd'hui nous abordons une nouvelle dimension : la qualité de l'air, de l'eau, la biodiversité, et ces sujets semblent plus difficiles. Avec le thème économique, on touche au foncier et le foncier est l'outil de travail des agriculteurs. La question du foncier a été débattue et ça n'a pas été facile. Aujourd'hui sur le thème de l'environnement, il est peut-être plus difficile de rassembler les gens. Il y a par exemple l'enjeu des compensations environnementales : un aménagement urbain consomme du terrain agricole et, parfois, nécessite de mettre en place des compensations environnementales ; il faudra les négocier avec les agriculteurs. Mais, comment mettre ceux-ci autour de la table pour leur faire accepter une contrainte supplémentaire ? Quels sont les leviers ?* ». Entretien Eurométropole volet agriculture

Les collectivités n'ont pas nécessairement les moyens financiers et humains de mener ces comparaisons pour opérer leurs choix et manquent d'accès à des outils et une documentation adaptée. A l'échelle nationale, ces ressources sont d'ailleurs au simple stade de l'expérimentation et du recensement. C'est l'objet d'une journée du groupe de travail performance sur les circuits courts dans le RMT alimentation locale le 1^{er} juin 2018 qui recense les outils d'évaluation existants qui ont été créés de manière sporadique ces dernières années.

Ces difficultés se posent avec d'autant plus d'acuité dans les territoires qui n'ont pas les moyens de dégager de l'ingénierie locale et encore moins de financer un prestataire pour les accompagner. Il n'y a pas de leviers pour monter un projet et répondre à un appel à projet lorsque toute la dynamique repose sur des bénévoles.

Préconisations et points de vigilance:

Etablir des points de mesure que les acteurs moteurs d'un PAT souhaitent se donner, fait partie des objectifs d'un PAT, point qui est souvent négligé faute d'ingénierie et d'outils à disposition.

L'Avisé préconise d'établir des indicateurs dans une démarche collective qui mobilise les parties prenantes. La démarche pourrait être utilisée sur le volet environnemental pour impliquer les acteurs sur les indicateurs sur lesquels ils s'accordent, définir les mesures auxquelles ils accepteront chacun de soumettre le projet.

L'esprit de la loi :

*« Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la **production biologique** ».*

*« A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L.315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils **répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable** et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés ».*

Article 39 porté par le groupe EELV à l'Assemblée Nationale définissant les PAT, dans la Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014.

Contact IUFN

Maëlle Ranoux, Directrice de projet IUFN // 06 83 06 43 21 // maelle.ranoux@iufn.org

IUFN, International Urban Food Network est une association loi 1901, plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines, basée à AgroParisTech, à Paris.

IUFN vise à accélérer la transition des collectivités vers un système alimentaire local et durable, comme un nouveau paradigme de développement territorial. C'est un processus d'apprentissage progressif, un processus de conduite de changement dont le fil rouge est l'accès à l'alimentation durable pour tous.

L'association soutient concrètement cette transition positive à travers des actions de sensibilisation, par la production de connaissances nouvelles et pluridisciplinaires et enfin par des missions d'accompagnement technique des collectivités dans la construction de leur projet alimentaire territorial.

IUFN

international
urban
food
network